Mode d'emploi



Quels modes de coopération possibles entre votre entreprise et les universités ?

Depuis le recrutement...

- → Établir et développer des processus de sourcing avec les universités en leur diffusant vos offres d'emplois, de stages et d'alternance
- → Participer aux forums de recrutement organisés par les universités
- → Faire découvrir aux étudiants les métiers de votre entreprise et, plus généralement, vos attentes en matière de recrutement

...Jusqu'à l'accompagnement des étudiants

- → Préparer les étudiants à la recherche d'emploi : animer des ateliers de coaching, organiser des simulations d'entretiens...
- → Parrainer des jeunes en faisant appel à votre réseau de collaborateurs bénévoles
- → Octroyer des bourses aux étudiants

En n'oubliant pas...

- → La possibilité de verser votre taxe d'apprentissage à l'université
- → Le développement d'actions spécifiques avec les fondations des universités
- → L'intervention de professionnels de votre entreprise (cours, travaux pratiques)

Qui contacter ?

- → Votre interlocuteur privilégié à l'université fera généralement partie du Service Relations Entreprises ou du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
- → Pour des besoins spécifiques, vous pouvez contacter le responsable pédagogique de la filière concernée
- → Vous pouvez également établir des partenariats avec des acteurs dont l'objectif est d'améliorer l'accès à l'emploi des étudiants (par exemple : l'AFIJ* - www.afij.org)
- → Pour un accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à contacter IMS-Entreprendre pour la Cité : marembert@imsentreprendre.com

** AFIJ : Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés*



Contact

Katia Marembert
Responsable de projets
Soutien à l'éducation et égalité des chances.
marembert@imsentreprendre.com

IMS-Entreprendre pour la Cité
Créé en 1986, IMS-Entreprendre pour la Cité fédère un réseau de 220 entreprises en les accompagnant dans des démarches d'Engagement Sociétal : promotion de la diversité, accès à l'emploi, mécénat et partenariats solidaires, soutien à l'éducation, innovations en faveur des clients fragiles, soutien au développement socio-économique local...

Entreprises & Éducation
En 2010, l'IMS lance une nouvelle thématique de travail : la contribution des entreprises à l'égalité des chances dans l'éducation. Présentation des métiers, visites d'entreprises, stages, alternance, parrainage... autant d'actions à développer entre les entreprises et le monde de l'éducation.



Document publié par IMS-Entreprendre pour la Cité. 141 avenue de Clichy, 75017 Paris (01 43 87 52 52)/ Comité de rédaction : Henri de Reboul, Caroline Lassalle Saint-Jean, Katia Marembert, Patricia Charrier
Rédaction : Katia Marembert. Assistance : Clémence Latournerie, Lucile Trystram. Conception graphique et réalisation maquette : CATSAI. Merci aux entreprises interviewées : **Deloitte, Capgemini, Bull, RATP.**
Ce document est garanti sans chlore/Encres fabriquées à base d'huiles végétales.

Avril 2010



PARTENARIATS ENTREPRISES/UNIVERSITÉS
Un nouveau tandem pour l'égalité des chances



Un contexte favorable aux coopérations entreprises/universités

Chaque année, environ 2,2 millions d'étudiants suivent un cursus dans l'enseignement supérieur. Plus de 60 % d'entre eux sont inscrits à l'université. Les expériences en entreprises (stages, alternance) et l'accès à l'emploi sont un enjeu majeur pour ces étudiants. Dans ce contexte, le renforcement des relations entre entreprises et universités est nécessaire.
La loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 est un atout dans ce domaine car elle inscrit formellement l'orientation et l'insertion professionnelle dans les missions de l'université. Développement des filières en alternance, mise en place des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle et multiplication des stages sont donc d'actualité.
Dans cette optique, **la collaboration avec les universités est un moyen d'action efficace pour les entreprises qui, engagées dans des démarches Diversité, souhaitent œuvrer en faveur de l'emploi des jeunes et diversifier leurs sources de recrutement.**
Différentes pratiques contribuant à l'égalité des chances peuvent ainsi concilier les attentes du monde de l'entreprise et les enjeux d'insertion pour les étudiants des universités.



« J'ai été surpris de trouver à l'université des filières spécialisées dans mes métiers »

« Recruter à l'université ? Une manière de diversifier les profils au sein de mon entreprise ! »

"Ma taxe d'apprentissage ? Je la verse à mes universités partenaires pour soutenir leur développement !"

Travailler avec les universités : quels enjeux pour votre entreprise ?

RÉPONDRE À VOS ENJEUX RESSOURCES HUMAINES ET DIVERSITÉ

- Mieux faire connaître vos métiers et les attentes de votre entreprise
- Décliner votre politique diversité en diversifiant les profils de recrutement
- Contribuer à adapter l'offre de formation aux besoins de votre entreprise
- Répondre à vos contraintes légales (alternance, handicap)

RÉPONDRE À VOS ENJEUX D'ANCRAGE TERRITORIAL ET D'IMAGE

- Marquer votre implication locale en soutenant les universités, notamment celles à proximité des quartiers sensibles
- Renforcer la légitimité de votre entreprise sur son territoire en contribuant à son développement économique et social
- Nourrir votre marque employeur de valeurs citoyennes et solidaires

Comment agir ?
4 témoignages d'entreprises

FAVORISER LE RECRUTEMENT

Deloitte : une tradition de recrutement universitaire

Partant du constat qu'à l'université de nombreux étudiants sont motivés, ont des profils intéressants mais sont trop peu sollicités ou s'autocensurent dans leur approche des entreprises, Deloitte, Cabinet d'audit, a souhaité structurer sa démarche de partenariat avec **l'Université Paris Ouest – Nanterre La Défense**. L'entreprise mène ainsi **depuis quatre ans une démarche proactive** avec cinq MASTER 2 de Gestion, dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR de gestion.

Description de ses différents métiers, témoignages des professionnels, recueil de CV, l'entreprise encourage les étudiants de l'université à postuler et **a ainsi intégré cette année plus de 40 étudiants dans son processus de recrutement classique.** L'entreprise verse également une partie de sa taxe d'apprentissage à l'université.

Parallèlement, l'entreprise mobilise ses collaborateurs autour du parrainage d'étudiants, notamment dans le cadre du partenariat avec le programme de l'Essec « Une grande école, pourquoi pas moi ? », volet post-BAC, dont les filleuls ont essentiellement un profil universitaire dans différentes spécialisations.

MONTER UNE FORMATION SUR-MESURE

Capgemini : l'alternance, un engagement durable pour l'emploi des jeunes

Afin de répondre plus spécifiquement aux besoins en compétences dans le domaine de la conception et le développement de systèmes d'information répartis, Capgemini et sa filiale Sogeti ont mis en place une formation **sur mesure avec l'Université Paris 13 Nord.**

L'objectif est de **former et d'intégrer des candidats de formation scientifique niveau Bac +4/5**, sans prérequis en informatique et souhaitant s'orienter dans les métiers des systèmes d'information et des nouvelles technologies, en intégrant une société de conseil et de services informatiques. Le dispositif prend la forme d'un CDI, signé dès le 1er jour de formation, avec une action de professionnalisation d'une durée de 18 mois. Un sourcing varié a été mis en place, en s'appuyant sur l'université, Pôle Emploi, l'association Nos Quartiers ont des Talents et la mission handicap de Capgemini. Les douze jeunes sélectionnés sont accompagnés par un tuteur en entreprise préalablement formé.

Cette action s'inscrit pleinement dans le Plan Jeunes du groupe lancé en juin 2009 et visant à recruter en deux ans 1 000 personnes à travers des dispositifs d'alternance. Diverses opérations ont ainsi été mises en place, à la fois avec des écoles d'ingénieurs, de management et des universités.



PARRAINER ET OCTROYER DES BOURSES

RATP : un étudiant, une bourse, un mentor

À l'origine du projet, un constat : à partir de la 3ème année de licence, certains étudiants sont contraints de suspendre leur scolarité pour raisons financières. La RATP a donc souhaité, **à travers un projet complet, soutenir et accompagner des étudiants méritants.**

« Trajets d'Avenir » a été ainsi lancé en septembre 2009, **en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise.** Le programme est porté à la fois par la fondation RATP et le service Ressources Humaines de l'entreprise. Le dispositif a été imaginé, conçu et réalisé en étroite collaboration avec l'Université de Cergy-Pontoise. Six étudiants de 3ème année de Licence, issus de filières scientifiques, ont été sélectionnés en 2009 par un jury comprenant des représentants de l'université, de l'entreprise et de sa fondation. Les critères de sélection : des étudiants motivés et brillants aux revenus modestes mais ne bénéficiant pas de bourses du CROUS*.

Particularité du projet : **l'attribution de bourses s'accompagne d'un mentorat réalisé par les collaborateurs RATP préalablement formés.** Échanges sur l'avenir professionnel, découverte des codes sociaux de l'entreprise, accès aux réseaux, sont autant d'apports proposés aux étudiants. En toile de fond, le mentor peut aussi faire découvrir son entreprise, ses métiers et pourquoi pas créer des vocations. Un accompagnement d'étudiants innovant, à la fois financier et humain, de la 3ème année à la 5ème année d'études.

** CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*

CONSTRUIRE UN PARTENARIAT MULTI-FACETTES

Bull : une coopération naturelle et historique avec les universités

La recherche et l'innovation étant au cœur de l'activité de Bull, société des technologies de l'information, **l'entreprise s'est tournée très tôt vers les universités** dont les centres de recherche et les compétences techniques enseignées répondaient à ses besoins. Une coopération historique qui prend aujourd'hui diverses formes.

N'opérant aucune distinction entre les étudiants issus des écoles d'ingénieurs et des universités, l'entreprise effectue son recrutement à parts égales. La grille de salaire est ainsi identique pour tous les jeunes diplômés. Bull apporte également un soutien financier à ses écoles et universités partenaires grâce au versement équitable de la taxe d'apprentissage.

Les actions menées par Bull avec **l'Université Joseph Fourier à Grenoble**, depuis des années, sont un exemple concret de cette démarche partenariale. Implantée à Grenoble, berceau de l'informatique, l'entreprise a rapidement noué des liens avec les instituts universitaires qui étaient présents à l'époque sur le territoire. **Stages, apprentissage, interventions de professionnels Bull lors de cours ou de forums, projets de recherche**, autant d'actions concrètes et continues menées aujourd'hui avec l'Université des Sciences, des technologies et de la santé Joseph Fourier.
Enfin, dans le domaine de la recherche, l'entreprise Bull intervient ainsi sur des projets, portant par exemple sur « l'informatique verte », tout en accueillant des doctorants dans le cadre du dispositif CIFRE*.

**CIFRE : Dispositif permettant à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dans le cadre d'une thèse*

Espace Repères

Que prévoit la loi ?

La **loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 11 août 2007** instaure l'autonomie des universités françaises en termes de budget et de gestion des ressources humaines. Elle place l'insertion professionnelle comme une nouvelle mission des établissements de l'Enseignement supérieur. La loi prévoit ainsi, dans chaque université, l'ouverture d'un **Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)**. Chargé de diffuser les offres de stages et d'emplois, le BAIP accompagne les étudiants tout au long de leur cursus universitaire depuis la recherche de stages jusqu'à celle du premier emploi. Des études quantitatives et qualitatives sur les stages et sur l'insertion des étudiants sont également confiées aux BAIP.

Quelques liens :

http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr

http://www.cereq.fr
Différents rapports sur la question de l'insertion professionnelle, en accès libre

http://www.taxeapprentissage.com
Comment verser sa taxe d'apprentissage



Des publications IMS

Repères pour Agir n° 5 :
POLITIQUE D'ALTERNANCE
« Enjeux et mode d'emploi »

Repères pour Agir n° 6 :
RECRUTEMENT DES JEUNES
« Des partenariats innovants pour un recrutement diversifié »

A télécharger sur le site :
www.imsentreprendre.com
Rubrique Documentation